

## LES « OUBLIÉ.E.S DU SÉGUR » TOUS DANS L'ACTION LE 8 AVRIL



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, un **C**omplément de **T**raitement **I**ndiciaire, était versé aux agents de la seule fonction publique hospitalière et des Ehpad qui lui sont rattachés.

Un décret, paru le 16 février dernier, a permis, le versement de ce Complément de Traitement Indiciaire à l'ensemble du personnel des Ehpad de la fonction publique territoriale, toutes catégories et cadres d'emploi confondus.

**Son montant de 183 € nets mensuels correspond à 49 points d'indice et entrera dans le calcul de la pension de retraite.**

Si cette mesure, **nationale et non locale, rappelons-le**, rétablit l'équilibre entre les agents des Ehpad de la Fonction Publique Hospitalière et ceux des Ehpad la Fonction Publique Territoriale, elle crée des disparités importantes au sein du secteur social et médico-social, notamment pour les acteurs du domicile et des résidences autonomie.

**Cette disposition est injuste et inéquitable !** Il est inacceptable d'imaginer que notre rémunération puisse dépendre de notre affectation !

La décision d'étendre au domicile les dispositions prises pour les Ehpad dépend uniquement du gouvernement, **alors interpelons les bons interlocuteurs !**



Afin de dénoncer cette injustice et de porter, ensemble, la revendication de l'extension du complément de traitement indiciaire à l'ensemble des acteurs du domicile et des Ehpa, notre organisation syndicale vous invite à signer massivement la pétition actuellement en circulation et à participer nombreux au rassemblement organisé le :

**Jeudi 8 avril 2021**  
**à partir de 13h30**  
**devant la permanence de Damien PICHEREAU**  
**député de la Sarthe pour la majorité présidentielle**

Au regard des annonces faites hier quant à la situation sanitaire actuelle, il est possible que ce rassemblement nous soit refusé par la préfecture suite à la demande d'autorisation que nous lui avons formulée. Dans cette éventualité nous ne manquerons pas de vous en informer et reporterons notre action dès que les conditions le permettront.

**Syndicat Cgt des Territoriaux du Mans Ville - Le Mans Métropole - CCAS**

4 rue d'Arcole - 72000 LE MANS

Tél : 02.43.77.01.49 – Fax : 02.43.23.39.66 – Email : [cgt.territoriaux.lemans@gmail.com](mailto:cgt.territoriaux.lemans@gmail.com) – [www.cgt-lemans.fr](http://www.cgt-lemans.fr)